



Clause de non concurrence deloyale illicite ?

Par **Rainheart75**, le **18/03/2017** à **12:22**

Bonjour,

Je travaille depuis plusieurs années chez un client pour une SSII (Convention SYNTEC).
Ma SSII a perdu le contrat avec ce client.
Par chance, la nouvelle SSII souhaite me reprendre.

Cependant, ma SSII actuelle fait tout pour m'empêcher de partir dans la nouvelle :

- Menaces de poursuites juridiques
- Menaces de me pousser à la faute grave pendant ma démission
- Menaces de m'envoyer sur des missions à l'autre bout de la France

Je possède une clause dans mon contrat de travail nommée "Non concurrence déloyale"
mais celle-ci me paraît illicite.

En effet, cette clause ne comporte :

Aucune durée définie
Aucune zone géographique déterminée
Aucune contrepartie financière

Merci d'avance pour vos retours

Par **P.M.**, le **18/03/2017** à **15:55**

Bonjour,

En tout cas, ce n'est pas une clause de non-concurrence licite...

Il s'agit plutôt d'une clause de non sollicitation de clientèle mais ce n'est pas le client qui souhaite vous embaucher mais le nouveau prestataire...

Vous pourriez donc passer outre et accepter sa proposition qui pourrait même s'inscrire par assimilation dans le cadre de l'[art. L1224-1 du Code du Travail](#) et vous pourriez même prévenir l'employeur que s'il engage une procédure juridique, vous ne manquerez pas de faire une demande reconventionnelle en dommages-intérêts...

Par **Rainheart75**, le **19/03/2017** à **02:27**

Bonjour.
Merci beaucoup pour votre retour.
Cordialement

Par **Rainheart75**, le **19/03/2017** à **02:50**

Voici la clause dans son intégralité pour plus de clarté :

"Pendant toute la durée du présent contrat et après la rupture du contrat de travail qu'elle qu'en soit la cause, le salarié s'engage expressément à ne se livrer à aucune concurrence ce déloyale envers la société. Le salarié reconnaît l'importance de s'abstenir de toute concurrence déloyale vis a vis de la société."

Par **P.M.**, le **19/03/2017** à **09:47**

Bonjour,
C'est simplement un rappel de l'obligation de loyauté qui n'aurait même pas besoin d'être écrit...